

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1477

présenté par
M. Bernalicis

à l'amendement n° 594 de Mme Faucillon

APRÈS L'ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« juillet 2027 »

les mots :

« janvier 2024 ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 3.

III. – En conséquence, à l'alinéa 12, substituer aux mots :

« juillet 2027 »

les mots :

« janvier 2024 ».

IV. – En conséquence, supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à rendre effectif au plus vite le mécanisme de régulation carcérale.